

Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu des comités des élus n°5

Mardi 21 mai 2024

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Les participants à l'évènement	4
Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
Le projet et ses actualités	6
Remerciements et contacts	14
Annexes	15
Annexe 1 : Panneaux de la séance	15
Annexe 2 : Support de présentation	22

Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-lès-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Sérocourt, Frain, Morizécourt et Martigny-les-Bains.

Fin 2022, à la suite de plusieurs années d'échange avec les élus des communes et de plusieurs délibérations municipales positives qui ont abouti au lancement des premières études, Neoen a décidé d'accompagner le développement du projet éolien par une démarche de concertation augmentée avec le territoire. Accompagnée par le cabinet spécialisé Demopolis Concertation, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Afin d'offrir des moments d'échanges privilégiés avec les élus des communes concernées par le projet, des comités dédiés sont régulièrement organisés. Un premier comité des maires s'est tenu le mercredi 16 novembre 2022 à Provenchères-lès-Darney, un second comité, pour les maires et leurs adjoints, s'est déroulé le jeudi 15 février 2023 à Dombrot-le-Sec. Le troisième comité s'est déroulé en trois séances les mercredi et jeudi 14 et 15 juin 2023, à Thuillières, Frain et Viviers-le-Gras. Enfin, le quatrième s'est tenu le mercredi 15 novembre 2023 à Viviers-le-Gras.

Le mardi 21 mai 2024, le cinquième comité des élus s'est tenu à la salle polyvalente de Provenchères-lès-Darney de 18h30 à 20h30, et comportait les objectifs suivants :

- Partager les dernières actualités sur le développement du projet ;
- Présenter les potentiels scénarios d'implantation du parc éolien ;
- Initier les réflexions autour des mesures d'accompagnement du projet ;
- Présenter les actions de concertation et de communication réalisées ainsi que le calendrier à venir ;
- Répondre à toutes vos questions et échanger avec vous sur ce projet.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, le compte-rendu des éléments présentés, ainsi que les échanges qui se sont tenus lors du comité des élus n°5.

Les participants à l'évènement

Le comité des élus n°5, qui s'est tenu à la salle polyvalente de Provençères-lès-Darney, le mardi 21 mai 2024, de 18h30 à 20h30, a rassemblé 28 élus.

L'équipe de Neoen, était présente afin de présenter et répondre aux questions :

- Antoine BLANCHET, Responsable développement éolien
- Pierre DOISY, Chef de projet éolien

L'équipe de Demopolis Concertation était aussi présente afin d'animer et collecter les échanges :

- Charline VIALLE, Associée
- Léa SEVERE, Consultante
- Hugo BERROCHE, Consultant
- Valentine SABATIE-GARAT, Consultante

Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors du comité des élus n°5 sur le support de présentation en annexe n°2, avec notamment :

- Les dernières actualités du projet ;
- La présentation et l'état d'avancement des scénarios d'implantation potentiels ;
- Les actions de concertations réalisées depuis le lancement de la démarche ainsi que le calendrier à venir.

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. Retrouvez ci-dessous la synthèse des échanges, collectés sur les panneaux (annexe n°1).

1. Le projet et ses actualités

- **La production d'électricité**

Question d'un participant : « A quoi correspondent les 86 000 foyers alimentés ? »

Réponse de Neoen : « C'est un équivalent permettant de se représenter la production en électricité du parc éolien. »

Question d'un participant : « Cela représente tout l'Ouest des Vosges en termes d'habitants. Est-ce bien utile de redistribuer toute cette électricité produite ? »

Réponse de Neoen : « La production d'électricité par l'énergie éolienne a évidemment comme vocation d'alimenter les foyers les plus proches. Néanmoins, son développement s'inscrit également dans des objectifs nationaux. Ils visent à diversifier le mix énergétique français afin de ne pas être dépendant des énergies fossiles. Si ce chiffre de 86 000 habitants peut sembler important, en réalité, il reste faible par rapport aux besoins énergétiques locaux et nationaux. »

- **Le projet éolien**

Question d'un participant : « Pourquoi une telle densité d'éoliennes ? »

Réponse de Neoen : « Nous avons toujours parlé d'une fourchette entre 25 et 40 éoliennes. Nous ne cherchons pas à faire un projet le plus dense possible mais davantage à répondre aux besoins locaux de production électrique et à la diversification du mix énergétique français. Cette implantation respecte les règles de sécurité et les recommandations environnementales concernant leur espacement et donc leur densité. »

Question d'un participant : « Quels sont les enjeux forts justifiant cette zone tampon autour de Lignéville ? »

Réponse de Neoen : « La zone tampon autour de Lignéville est due à une conjonction de plusieurs facteurs et notamment la présence d'un nid de Milan Royal, observé par le bureau d'études environnementales. »

Question d'un participant : « Un seul nid nécessite une zone tampon aussi large ? »

Réponse de Neoen : « Oui, nous suivons les recommandations de notre bureau d'études et de la DREAL Grand Est. A préciser qu'il s'agit d'un nid avéré observé par le bureau d'étude. »

Question d'un participant : « A combien de mètres serez-vous des boisements les plus proches ? »

Réponse de Neoen : « Les éoliennes les plus proches sont à une centaine de mètres des bois. »

Question d'un participant : « Quelle est la garde au sol des éoliennes ? »

Réponse de Neoen : « La garde au sol est de trente mètres. »

Question d'un participant : « Les éoliennes seront aussi proches de la Voie Romaine ? »

Réponse de Neoen : « Les éoliennes seront le long de la Voie Romaine. Le scénario pressenti les place d'un seul côté de la Voie pour des questions paysagères, et surtout car il s'agissait d'une de vos recommandations lors des précédents comités. »

Question d'un participant : « Combien de m² représente le projet en comptant les chemins et les plateformes ? »

Réponse de Neoen : « Aujourd'hui le projet consomme légèrement moins de 10 hectares de terres agricoles utilisées. Comme la surface occupée par le projet éolien de terres agricoles dépasse 2 ha, une étude préalable d'impact sur l'économie agricole est réalisée. »

Question d'un participant : « Combien de tonnes de béton sont nécessaires par éolienne ? »

Réponse de Neoen : « Selon France Renouvelables, 800 tonnes de béton sont nécessaires en moyenne pour une éolienne de plus de 3MW. »

Question d'un participant : « Peut-on connaître les propriétaires qui ont signé ? »

Réponse de Neoen : « Le nom des propriétaires est une information confidentielle, car il s'agit de contrat entre deux entités privées. »

Question d'un participant : « Est-ce que le nombre d'éoliennes annoncé aujourd'hui peut changer d'ici les travaux ? »

Réponse de Neoen : « Nous présentons aujourd'hui des scénarios envisagés, celui qui est le plus probable d'être retenu par Neoen pour être présenté à la préfecture compte 25 éoliennes. Il est possible qu'il y en ait moins, ou au maximum une de plus. »

Ces scénarios seront présentés à la préfecture qui elle donnera ou non son accord pour la construction du parc. »

Remarque d'un participant : « *La nuit, la lumière rouge des éoliennes est gênante.* »

Réponse de Neoen : « Cette lumière est une obligation pour l'aviation. Les syndicats d'énergies renouvelables et l'armée travaillent actuellement à améliorer ce système de signalisation pour que la gêne soit minimisée au maximum. »

- **Les études**

Question d'un participant : « *Quand est-ce que les études ont été faites ?* »

Réponse de Neoen : « Les études ont duré un an pour respecter un cycle biologique. Elles ont eu lieu entre 2022 et 2024 afin de réaliser les études environnementale, paysagère et acoustique (états initiaux). L'étude de vent dure deux ans. »

Question d'un participant : « *Est-ce que si un Milan est observé ailleurs, la même zone tampon sera appliquée ?* »

Réponse de Neoen : « Notre dossier se base sur l'étude environnementale qui a été réalisé, et qui est aujourd'hui terminée. Cette dernière se base sur des inventaires réalisés durant une année (étude d'un cycle biologique complet) et selon un protocole légal précis. C'est cette étude qui permet la mise en place de zone tampon. »

Question d'un participant : « *Le bureau d'études a-t-il fait une étude d'impact sur les chauves-souris ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, dans le cadre de l'étude environnementale, l'impact sur les chauves-souris est étudié. Les mâts de mesure, implantés à Marey et Saint-Baslemont font également des relevés de leur activité sur au moins un cycle biologique. Par la suite, les résultats de cette étude orientent le choix des modèles d'éoliennes, leur implantation sur le territoire ainsi qu'un éventuel plan de bridage des éoliennes. »

Question d'un participant : « *Comment pouvez-vous assurer que votre projet respecte le couloir de migration ?* »

Réponse de Neoen : « L'étude environnementale recommande cette implantation afin de créer des espaces d'évitement des couloirs de migration. Elle permet ainsi de limiter au maximum l'impact sur l'avifaune. »

Remarque d'un participant : « *Vous allez décapitez des chauves-souris avec ce modèle d'éoliennes.* »

Réponse de Neoen : « Les études environnementales ont observé les activités des chauves-souris sur la zone d'études pendant au moins un cycle biologique complet. Nous évitons les zones à enjeux forts pour ces espèces. Des systèmes de bridage seront également mis en place lors de leurs pics d'activité à l'issue de l'étude d'impact. »

Question d'un participant : « *L'état initial va-t-il être réactualisé ?* »

Réponse de Neoen : « Non, l'état initial a été élaboré, il est définitif pour ce projet. Les études d'impact sont réalisées à partir de cet été. »

Question d'un participant : « *Est-ce que les études sont publiques ?* »

Réponse de Neoen : « Elles le seront au moment de l'enquête publique. »

- **Les photomontages**

Question d'un participant : « *Est-ce possible d'avoir des vidéo-montages ?* »

Réponse de Neoen : « Dans le cadre de ce projet, il n'a pas été réalisé de vidéo-montages mais il a été choisi de construire avec vous le choix des points de vue de photomontages. Au total ce sont 79 points de vue qui ont été sélectionnés afin que vous et les habitants, puissiez vous représenter l'impact visuel du projet. »

Remarque d'un participant : « *Il manque un photomontage représentant l'ensemble du parc, pris par exemple depuis un point de vue élevé.* »

Réponse de Neoen : « Les photomontages imitent la vision d'une personne observant le paysage, soit 120°. Ainsi, ils ne représentent pas de point de vue à 360°. Nous vous présentons ici de premiers photomontages, dans le périmètre immédiat du projet. D'autres seront présents, plus éloignés dans l'ensemble de l'étude paysagère que vous pourrez consulter lors de l'instruction du dossier. »

Question d'un participant : « *Avez-vous d'autres photomontages ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, nous ne vous présentons qu'une sélection aujourd'hui mais 77 prises de vues ont été réalisées ce qui entraîne à minima 77 photomontages (certaines prises de vues entraînent la réalisation de plusieurs photomontages de par leur angle important. Les photomontages sont réalisés avec un angle de 120°, ce qui correspond à la vision humaine). »

Remarque d'un participant : « *Nous aurions aimé avoir des photomontages en 3D.* »

Réponse de Neoen : « Cela n'a pas été réalisé sur ce projet, nous avons privilégié une réflexion avec vous sur les points de vue de ces photomontages. »

- **Le calendrier**

Question d'un participant : « *Qu'entendez-vous par « dépôt du dossier » ?* »

Réponse de Neoen : « Il s'agit du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale aux services de la préfecture, il est prévu pour fin 2024. »

Question d'un participant : « *Quand aura lieu l'enquête publique ?* »

Réponse de Neoen : « Après analyse du dossier à la préfecture, l'enquête publique pourra débuter, c'est-à-dire probablement courant 2026. »

- **Les retombées du projet**

Question d'un participant : « *Sur combien de temps le budget des mesures d'accompagnement est-il alloué ?* »

Réponse de Neoen : « Il s'agit d'une enveloppe versée une fois à chaque commune. »

Question d'un participant : « *Comment la répartition des retombées économiques est faite ?* »

Réponse de Neoen : « Concernant les retombées fiscales, il s'agit d'obligations légales. Veuillez trouver ci-dessous un récapitulatif de la réglementation en vigueur :



Concernant les mesures d'accompagnement, elles ne sont pas obligatoires même si un projet de décret est en cours d'élaboration. Neoen, les propose aux communes intéressées. Le budget alloué par Neoen pour accompagner ces projets locaux sera de 14000€/MW installé, pour un total estimé aujourd'hui pour notre projet de : 1 260 000€. Celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes installées »

Question d'un participant : « Y aura-t-il des mesures d'accompagnement pour la restauration du patrimoine naturel ? »

Réponse de Neoen : « Les dotations d'accompagnement sont destinées à financer la réalisation de projets de territoire sobres en énergie et respectueux de la biodiversité, initiés par des collectivités ou des associations locales reconnues, œuvrant pour le développement durable dans leur localité. Ainsi, elles sont complémentaires des mesures compensatoires. Ces dernières, à différencier des mesures d'accompagnement qui ne sont pas obligatoires, permettent de proposer une compensation à un impact impossible à supprimer ou à réduire, afin de conserver globalement l'état initial du paysage et de l'environnement. »

Question d'un participant : « Que voulez-vous dire par « bénéficiaire de l'énergie au niveau local » ? »

Réponse de Neoen : « Nous entendons par là, la mise en place de chèques énergie. Ce sont des mesures que nous avons déjà mis en place et auxquelles nous pouvons réfléchir ensemble sur votre territoire. »

Remarque d'un participant : « Il n'est pas question de se faire acheter. »

Réponse de Neoen : « Les mesures d'accompagnement ne sont en aucun obligatoires. Ce sont des propositions pour chaque commune. Elles sont libres de les accepter ou non. »

Remarque d'un participant : « *Je ne suis pas pour ce projet, mais il est hors de question que je donne ce montant des mesures d'accompagnement à la Com Com et que je passe à côté de projets que je pourrais réaliser sur ma commune. »*

- **La concertation**

Question d'un participant : « *Est-ce que l'ensemble des documents présentés seront disponibles ? »*

Réponse de Neoen : « Oui le support de présentation ainsi que le compte-rendu de ce comité des élus sera mis en ligne sur le site Internet du projet dans la page *La documentation*. Vous pouvez également y retrouver l'ensemble des comptes-rendus et supports de présentations des précédents comités des élus. »

Question d'un participant : « *Avez-vous une vision exhaustive des personnes pour et contre sur les communes grâce au porte-à-porte ? »*

Réponse de Neoen : « Non, Demopolis Concertation qui réalise le porte-à-porte n'est pas un institut de sondage. Leurs équipes cherchent à rencontrer le plus de personnes possibles tout en sachant que l'étendue du territoire et les heures de passage rendent impossible l'exhaustivité. Leurs passages réguliers sur les communes permettent de connaître les perceptions des habitations sur le projet. »

Question d'un participant : « *Reprenez-vous en porte-à-porte là où vous n'avez vu personne ? »*

Réponse de Neoen : « Oui, afin de voir le plus de monde possible, les équipes de Demopolis Concertation passent plusieurs fois par foyer. »

Question d'un participant : « *Toquez-vous à toutes les portes ? »*

Réponse de Neoen : « Oui. Demopolis Concertation a toqué à toutes les portes des communes de la zone d'études et actuellement repasse dans les communes pour poursuivre l'information et la récolte des avis. »

Question d'un participant : « *Enregistrez-vous les gens ? »*

Réponse de Neoen : « Non, c'est illégal. »

Question d'un participant : « *Que demandez-vous aux personnes rencontrées ? »*

Réponse de Neoen : « Demopolis Concertation se présente en tant que tierce partie, demande le niveau de connaissances du projet des personnes puis les interroge sur leur position. Celle-ci est rarement binaire, nous cherchons ainsi à savoir si les

habitants sont complètement défavorables, s'ils sont favorables mais selon certaines conditions ou encore s'ils sont favorables à l'éolien mais pas à ce projet etc. »

Remarque d'un participant : « Vous écrivez dans vos supports le mot « co-construction », je ne suis pas d'accord ce projet n'est pas co-construit. »

Réponse de Neoen : « Lorsque nous mentionnons le terme de co-construction, c'est uniquement pour faire référence aux éléments qui ont été travaillés avec les élus ou les habitants. Il ne s'agit pas de l'ensemble du projet qui est co-construit mais uniquement de certains éléments comme la liste des prises de vue pour les photomontages ou les mesures d'accompagnement. »

- **Vos idées de projets locaux**

Remarque d'un participant : « Pour une fois que nous avons des retombées économiques à l'échelle de la commune, je ne compte pas me priver de cette enveloppe pour mettre des projets en place sur la commune. **Nous souhaitons déplacer la mairie dans l'ancienne école et en faire un tiers-lieu de réception.** »

Remarque d'un participant : « Nous pourrions créer une voie verte ou une piste cyclable le long de la Voie Romaine. »

Remerciements et contacts

Neoen et Demopolis Concertation tiennent à remercier toutes et tous les participants pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

<p>NEOEN</p> <p>Antoine BLANCHET <i>Responsable développement éolien</i></p> <p>T. 06 64 09 40 76 antoine.blanchet@neoen.com</p> <p>Pierre DOISY <i>Chef de projet</i></p> <p>T. 06 59 73 16 34 pierre.doisy@neoen.com</p>	<p>demopolis concertation</p> <p>Charline VIALLE Associée</p> <p>T. 06 13 60 01 06 charline.vialle@demopolis-concertation.fr</p> <p>Léa SEVERE Consultante</p> <p>T. 07 88 66 96 49 lea.severe@demopolis-concertation.fr</p>
---	--

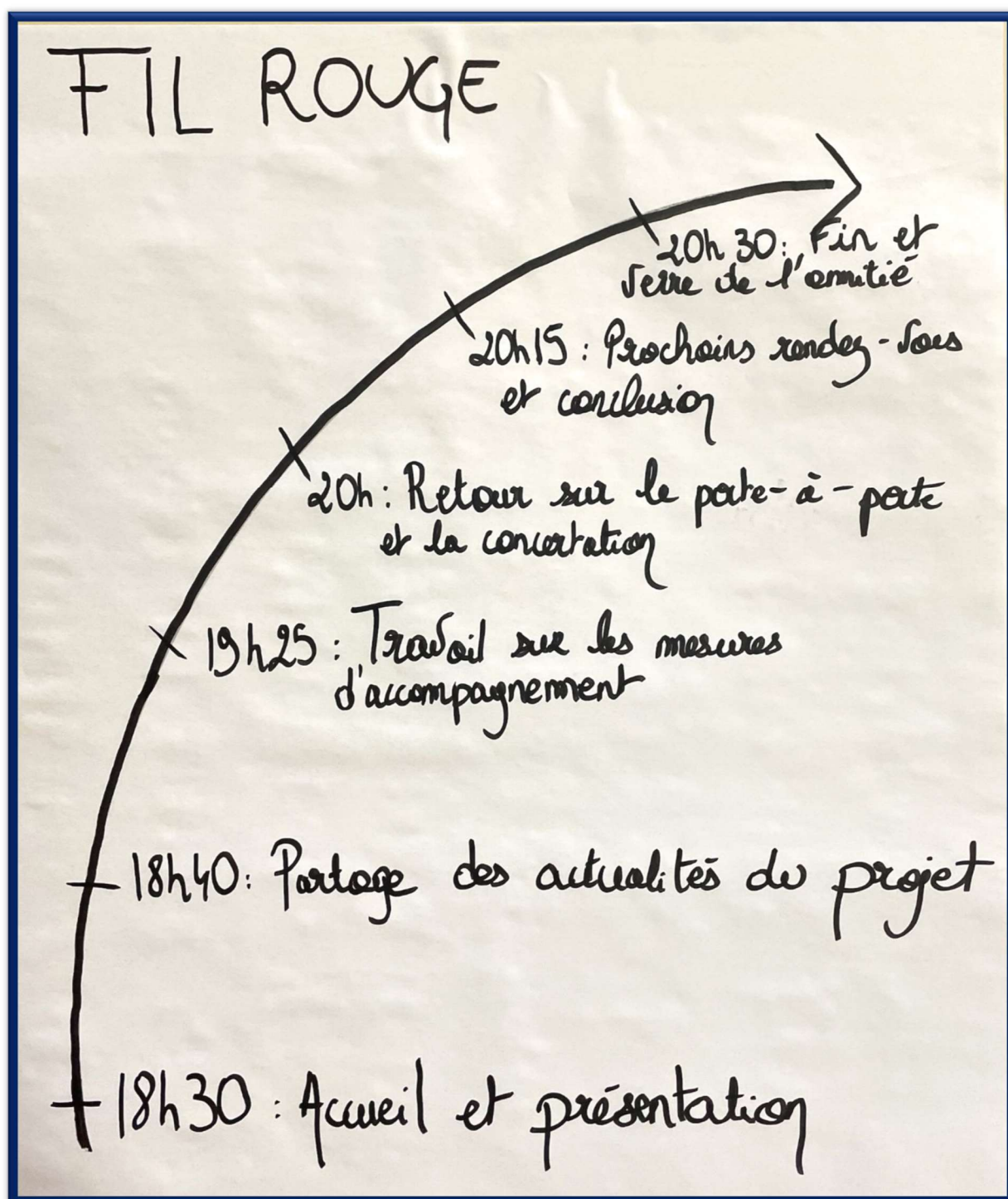
Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :



<https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/>

Annexes

Annexe 1 : Panneaux de la séance



Vos questions sur l'implantation ^①
du projet.

- A qui correspond les 86 000 foyers alimentés ? Qui est alimenté ?
- Est-ce utile de redistribuer l'électricité produite ?
- Quels sont les enjeux faits ?
- Un seul nid nécessite-t-il un cercle près cercle ?
- Quand est-ce que les études ont été faites ?
- Est-ce que si un million est observé ailleurs, on aura le même cercle ?

Vos questions sur l'implantation⁽²⁾ du projet.

- A combien de mètres sous serez du boisement ?
- A combien de mètres sous serez en garde du sol ?
- des éoliennes seront si proches de la voie romaine ?
- le bureau d'étude a-t-il fait une étude d'impact sur les hautes-tensions ?
- Est-ce possible d'avoir des vidéos-montages ?

- ③
- Comment pourriez-vous assurer que votre projet respecte le cadre de migration ?
 - Votre projet représenterait combien de m² avec les chemins et plateformes ?
 - Cela représente combien de tonnes de béton ?
 - Qu'est-ce que vous entendez par dépasser le dossier ?
 - Sur combien de temps est alloué le budget des mesures d'accompagnement ?

(4)
- Peut-on connaître les propriétaires
qui ont signé ?

- Est-ce que tous les documents présentés
seront disponibles ?

- Comment est faite la répartition des
redevances économiques ?

- Est-ce que le nombre d'édifices peut changer
entre aujourd'hui et les travaux ?

5
- Est-ce qu'il y aura des mesures
d'accompagnement pour la restauration
du patrimoine naturel?

• Quelles sont vos idées de projets
locaux ?

- Réhabilitation de bâtiments communaux
(école, etc.)

- Créer une voie verte / piste cyclable le
long de la Saie Romoise

Vos questions sur les études. (6)

- Est-ce que l'étude réalisée par Calidris est publique?

Annexe 2 : Support de présentation